Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2021 à 21h04
Réference de l'AR : 008-210802971-20211130-DCM2021_048-DE

République Française

*****

Département des Ardennes

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Novy-Chevrières
*****
SEANCE DU 30 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	**12**	**12 + 2 pouvoirs**

Date de convocation
23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Yves BEGUIN**, maire.

Présents : **BEGUIN Yves, DOMMELIER Benoit, LAMBOT Jean-Pierre, LE PEUC'H Kévin, LEDOUBLE Jérôme, LOZINGOT Sylvie, LUDINART Michel, MALVY Noëlle, PARAPEL Patricia, SIMON Christine, STEVENIN Bernard, VIOLET Odette.**

Absents : **ENGLERT Marine.**

Représentés : **LE PEUC'H Régis par LE PEUC'H Kévin, PONCET Frédéric par VIOLET Odette.**

Monsieur LEDOUBLE Jérôme a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°6 : CREDIT POUR ETUDES ET HONORAIRES SUR COMPTE 2031 POUR L'OPERATION 204 "AMENAGEMENT PROPRIETE 14 RUE DU BOUT HAUT" :

N° de délibération : DCM2021_048

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
12	*14*	*14*	*0*	*0*	*0*

Après en avoir délibéré, pour l'aménagement de la place du village, à l'unanimité, le **Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 6** comme suit :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
Investissement				
D 2031-204 : AMENAGEMENT PROPRIETE 14 RUE DU BOUT HAUT	0.00 €	+ 13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2128-204 : AMENAGEMENT PROPRIETE 14 RUE DU BOUT HAUT	- 13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total investissement	- 13 000.00 €	+ 13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total GENERAL	0.00 €		0.00 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Yves BEGUIN, maire

Yves BEGUIN

YVES BEGUIN
2021.12.16 20:57:26 +0100
Ref:20211216_095802_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en préfecture
et de sa publication le même jour